

Délibération n°2024-10-17-03-CA

Relative au Budget rectificatif n°1 d'Aix-Marseille Université pour l'année 2024 – Budget annexe Immobilier (BAIM)

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
Vu la délibération n°2023/12/19-03-CA du Conseil d'administration approuvant le Budget initial d'Aix-Marseille Université pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget annexe immobilier (BAIM) d'Aix-Marseille Université, décrit comme suit :

1. Les autorisation budgétaires suivantes :

- 97 279 991 € d'Autorisations d'Engagement, dont :
 - 801 875 € en personnel
 - 48 899 386 € en fonctionnement
 - 0 € en intervention
 - 47 578 730 € en investissement
- 122 959 430 € de Crédits de Paiement, dont :
 - 801 875 € en personnel
 - 50 362 065 € en fonctionnement
 - 0 € en intervention
 - 71 795 490 € en investissement
- 83 265 352 € de prévisions de Recettes Encaissées
- 39 694 078 € de Solde Budgétaire (déficitaire).

2. Les prévisions budgétaires suivantes :

- - 7 790 446 € de résultat patrimonial
- - 1 840 446 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 18 722 985 € de variation de fonds de roulement
- - 44 274 974 € de variation de trésorerie.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (25 voix pour et 7 abstentions).

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents : 24 membres présents

Représentés : 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : 21 OCT. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le : 21 OCT. 2024